



Communiqué de presse

Des prêts à taux zéro pour les propriétaires réalisant les travaux de protection contre les risques industriels à Saint-Marcel

Signature d'un partenariat avec PROCIVIS Savoie le 23 janvier 2018

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Savoie, la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, la commune de Saint Marcel et l'établissement MSSA élargissent leur partenariat à PROCIVIS Savoie pour la mise en œuvre du service d'accompagnement des propriétaires assujettis aux travaux prescrits de protection contre les risques industriels de l'établissement MSSA sur la commune de St Marcel.

Depuis mai 2017, les propriétaires soumis à l'obligation de travaux découlant du Plan de Prévention des Risques Technologiques peuvent bénéficier gratuitement d'un diagnostic de leurs logements. Il s'agit notamment d'évaluer selon l'exposition aux différents risques de leur habitation, les travaux de protection à réaliser. Les propriétaires sont ensuite accompagnés sur la mobilisation des subventions des collectivités et de l'industriel (50% du montant des travaux avec une possibilité d'acompte de subvention à hauteur de 35% du montant des travaux) pour financer les travaux. 40% supplémentaire du montant des travaux peuvent être financés par le crédit d'impôt mais le versement étant effectif qu'en année N+1 suite à la déclaration d'impôt, certains ménages à revenu modeste n'ont pas la capacité d'avancer les frais des travaux.

Suite à la signature le 23 janvier 2018 d'un partenariat avec PROCIVIS Savoie, Société Anonyme Coopérative d'intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété, des prêts à taux zéro pourront être proposés aux propriétaires occupants à revenu modeste afin d'avancer les 40% du montant des travaux dans l'attente de la perception du crédit d'impôt. Ces prêts sont gratuits du fait de la mission sociale d'intérêt public engagée par PROCIVIS Savoie.

Pour plus de renseignements :

Communauté de communes Cœur de Tarentaise : 04.79.24.41.41